

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 29 AVRIL 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 29 avril, à vingt heures dix minutes le conseil municipal légalement convoqué, s'est assemblé en mairie de Fleury-Mérogis, sous la présidence de Olivier Corzani, Maire

**Date
convocation :**
22/04/2019
Date d'affichage :
22/04/2019

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 31

de **Présents** : Olivier Corzani, Roger Perret, Alice Fuentes, Ruddy Sitcharn, Danielle Moisan, Yves Guettari, Isabelle Durand, Nourredine Medouni, Anne-Sophie Servely, Cathleen Pascal, Marie-Gisèle Belzine, Mevine Jharittaya, Jeannette Otto, Magali Cledic, Edith Chapdelaine, Marc Lavot, Vandana Jharittaya, Michael Dracon, Josette Tronchet, Martine Goessens, Claude Boutin, Mélanie Barbou, Abdel Yassine

Ont donné pouvoir : Espérance Niari pouvoir à Olivier Corzani, Didier gaba pouvoir à Danielle Moisan, Stéphane Poulin pouvoir à Alice Fuentes, Antoine Aubert pouvoir à Yves Guettari, Quentin Corzani pouvoir à Isabelle Durand, Vandana Jharittaya pouvoir à Mevine Jharittaya (à partir de 22 heures 49) Hassan Bouhaddar pouvoir à Roger Perret, Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou

Excusé: Stéphane Bernard

Absent : Magou Soukouna

Secrétaire de séance : Alice Fuentes

N° 1 – MOTION CONTRE LA CASSE DU STATUT DE LA FONCTION PUBLIQUE

Olivier CORZANI Avant de donner lecture de cette motion, il convient de consulter le Conseil Municipal sur la possibilité d'en débattre.

Abdel YASSINE Vous avez été suffisamment assidu lors des séances du Conseil municipal de la mandature précédente pour savoir que nous dénonçons régulièrement, en termes de méthodologie, l'ajout de motions et de délibérations sur table à l'ouverture de la séance.

Ce procédé n'est pas idéal pour les élus membres de l'opposition car ils ne peuvent amender la motion en direct ou, dans le cadre d'une délibération, réaliser un travail préparatoire. Il serait judicieux que ce type de pratique ne se reproduise pas pour que l'ensemble des élus puisse participer.

Olivier CORZANI Nous ferons en sorte de ne pas multiplier ce type d'ajout. Néanmoins, nous ne pourrions y mettre fin car des imprévus ou des impératifs de calendrier peuvent toujours survenir.

Le Conseil municipal approuve l'ajout de la motion à l'ordre du jour.

Pour : 26 voix

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Olivier CORZANI donne lecture de la motion :

A l'heure où les mouvements sociaux secouent le pays et que le grand débat s'achève, laissant déjà un goût amer d'inachevé, une conclusion s'impose : les Français sont profondément attachés à leurs services publics et à leur fonction publique. 60 % d'entre eux ont une bonne opinion des agents du service public, malgré les tentatives répétées de nuire à leur image et à leurs fonctions.

Partout dans les débats, sur les ronds-points et les rassemblements, les citoyens n'ont cessé de demander des services publics de proximité et une amélioration de leur pouvoir d'achat.

La réponse du gouvernement consiste à affirmer qu'il y aurait trop d'agents de la fonction publique d'Etat, de personnel de santé ou d'agents territoriaux. Comment peut-on être autant

en décalage avec attentes des citoyens de notre pays ? Comment peut-on balayer avec tant de mépris non seulement les exigences qui s'expriment mais également les réalités que vivent les agents du service public dans notre pays ?

C'est un coup dur, que cherche à porter ainsi le Gouvernement Macron à une fonction publique déjà bien affaiblie sous l'ère Sarkozy, puis Hollande. La Fonction Publique d'État a ainsi perdu 10% de ses effectifs depuis 2005 et on recense aujourd'hui 185 000 contractuels en plus sur les trois fonctions publiques. Entre janvier 2000 et aujourd'hui, le gel du point d'indice a induit une baisse de 16 % du pouvoir d'achat des fonctionnaires.

Conséquences de ces politiques : moins de service public pour les administrés, précarité et conditions de travail dégradées pour les agents.

Le gouvernement aujourd'hui veut aller plus loin et plus vite, en déposant fin mars le projet de loi de transformation de la fonction publique. Un projet de loi unanimement rejeté par les syndicats de fonctionnaires puisque ce projet ne prépare ni plus ni moins la fin de leurs statuts, pour ne pas dire la fin des fonctionnaires sous prétexte d'économie.

Ainsi les 3 objectifs affichés concernent :

- la diminution du nombre de fonctionnaires (même si le président Macron est revenu sur son affirmation de supprimer 120 000 postes.).*
- la fin du statut de la Fonction publique.*
- le transfert de secteurs publics entiers vers le privé.*

Nous ne savons pas aujourd'hui qui seront les sacrifiés : Education ? Santé ? Justice ? Police ? Personnels communaux ? Sans doute un peu tous...

Ce que nous savons par contre, c'est que massivement les agents de la fonction publique, qu'ils soient infirmiers, policiers, ou encore professionnels de justice, pour ne citer que ceux-là, ont effectué des millions d'heures supplémentaires non rémunérées. Nous savons aussi, et nos concitoyens qui réclament à grands cris le retour de services publics de proximité humanisés, le savent aussi bien que nous : le service public c'est un héritage social de notre pays, le service public, c'est le patrimoine commun de la République et de toutes celles et ceux qui la font.

Au-delà, et nous le savons bien, nous élus locaux, le service public c'est ce qui permet de mettre en œuvre une véritable politique publique dans notre pays, d'aménagement du territoire en respectant l'égalité d'accès aux droits de chacune et chacun.

Cette loi porte en elle la fin du fonctionnaire. D'aucuns penseront peut-être que cela ne signifie pas pour autant la fin du service public, mais ils se trompent. D'abord parce que le statut actuel du fonctionnaire est un outil d'avenir pour du personnel qualifié, dignement rémunéré, à l'abri des intérêts particuliers, des pressions partisans d'élus, des tentatives de corruption et en capacité de répondre aux besoins de toutes et tous, à égalité.

D'autre part, parce que cette casse des statuts rend possible une véritable privatisation d'une grande partie des services publics, Et l'externalisation massive de certains services vers le privé ne sera source de profits juteux que pour les entreprises qui les reprendront.

Enfin parce qu'un agent de la fonction est payé pour rendre un service à tous, alors qu'une entreprise doit réaliser profits et bénéfices. Comment envisager dans ce cadre pouvoir rendre un service de qualité aux floriacumois ? Entretien de la ville, centres de loisirs, ouverture des gymnases les Samedi et Dimanche qui peut penser que ces services pourront devenir des activités bénéficiaires ?

L'expérience nous a déjà appris qu'à chaque fois qu'un service public a été privatisé (Telecom, Poste, EDF, GDF les autoroutes), les prix ont augmenté. Si certains pensent encore que de telles privatisations auront comme conséquence une baisse de leurs impôts, invitons-les à regarder leurs factures d'électricité, le prix du timbre ou des billets de train.

La gestion privée des services publics n'est jamais une bonne nouvelle pour les contribuables et les salariés. Et ce n'est pas non plus une garantie de qualité : les habitants

et les agents de Fleury-Mérogis peuvent témoigner de la malheureuse expérience d'externalisation des espaces verts, revenus depuis dans le service public municipal.

Nous le disons avec force et fermeté : en ces temps de crise sociale, de changements globaux, les citoyens n'ont jamais eu autant besoin de services publics avec des fonctionnaires indépendants et impartiaux pour répondre à leurs besoins sociaux.

C'est la raison pour laquelle, nous les élus locaux de la ville de Fleury-Mérogis, à l'unanimité des votants particulièrement attachés à la notion de service public, souhaitant le voir se renforcer et se moderniser, nous appelons à la mobilisation contre la loi de transformation de la fonction publique, contre la casse du statut, la suppression de 120 000 postes et contre la privatisation annoncée de secteurs publics entiers.

Nous serons aux côtés des agents en lutte lors de la grande journée de grève et d'actions le 9 mai prochain et nous y défendrons la promotion du service public avec les agents et les habitants engagés dans cette bataille.

Un car sera mis à disposition de tous les fonctionnaires et plus largement de tous les Floriacumois qui souhaitent se rendre à la manifestation à Paris le 09 Mai 2019

Le Conseil municipal approuve la motion à l'unanimité.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE PAR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

16/2019 Convention avec le Théâtre du menteur, la Manufacture » pour des ateliers dans le cadre du spectacle « 51 mots pour dire la sueur » le samedi 11 mai 2019 pour un montant de 844 € TTC

17/2019 Avenant à la convention de prestation artistique avec l'association « chapeau nomade » du 14 février 2019 pour un montant de 1003.45 € TTC

18/2019 Formation sauveteur secouriste du travail (actualisation des connaissances) avec 360° sécurité pour 4 groupes les 18 mars, 21 mai, 13 juin et 19 septembre pour un montant de 775 € HT par groupe

19/2019 Formation sauveteur secouriste du travail initiale avec 360° sécurité pour un groupe de 4 à 10 personnes les 1er et 2 avril 2019 pour un montant de 1400 € HT

20/2019 Formation gestes d'urgences avec 360° sécurité pour la petite enfance le 04 juillet 2019 pour un montant de 725 € HT

21/2019 Formation équipier de 1ère intervention incendie et manipulation des extincteurs avec 360° sécurité pour un groupe de 3 à 15 personnes les 13 mai et 26 septembre 2019 pour un montant 950 HT

22/2019 Formation aux gestes et postures sur postes de travail avec 360° sécurité pour un groupe de 12 personnes maximum par jour les 11, 13, 14 juin 2019 pour un montant de 2250 € HT

23/2019 Convention avec l'association « ANIMAKT » pour des ateliers dans le cadre du projet « Ma ville quartier du monde » du mardi 23 au vendredi 26 avril 2019 pour un montant de 4700 € TTC

24/2019 Cession d'un véhicule Clio Renault 251-DBN-91 à prestige auto pour destruction

25/2019 Cession d'un véhicule Kangoo Renault CZ-593-GT à prestige auto pour destruction

26/2019 Cession d'un véhicule Trafic Renault 180-ANX-91 à prestige auto pour destruction

27/2019 Cession d'un véhicule Clio Renault 628 BNR 91 à prestige auto pour destruction

28/2018 Annulé

29/2019 Demande de subvention aux Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation d'une tribune pour un montant de 33 284 €

30/2019 Demande de subvention aux Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation d'un parc de stationnement pour un montant de 5000 €

31/2019 Demande de subvention aux Fonds d'Aide au Football Amateur pour la réalisation d'un terrain synthétique et d'un éclairage pour un montant de 50 000 €

32/2019 Demande de subvention au Conseil Régional d'Ile de France pour la réalisation d'un terrain synthétique, d'une tribune et d'un éclairage pour un montant de 167 148 €

33/2019 Demande de subvention au CNDS pour la réalisation d'un terrain synthétique, d'une tribune et d'un éclairage pour un montant de 197 006 €

34/2019 Convention avec le CIDEFE pour la formation de 24 élus « relation entre élus et administration » le 16 mars 2019 pour un montant de 3473.00 €

35/2019 Convention de prestation artistique avec l'association feel time music dans le cadre d'un concert master class pour un montant de 7000 € TTC

36/2019 Convention avec « le théâtre du menteur, la manufacture » pour des ateliers dans le cadre du spectacle « 51 mots pour dire la sueur » le samedi 11 mai 2019 pour un montant de 337.60 € TTC

37/2019 Convention avec l'association « L'Atelier » pour la réalisation de tee-shirts dans le cadre des représentations des danseurs de la classe de danse Urbaine du Centre musical et artistique pour un montant de 160.00 € TTC

Claude BOUTIN Les décisions allant du numéro 29 à 33 portent sur des demandes de subventions. Le groupe Fleury avant tout déplore la méthode employée qui consiste à décider de manière unilatérale ce qui aurait pu faire l'objet, pour plus de démocratie et de transparence, d'une délibération ordinaire du Conseil municipal. Abdel YASSINE avait porté la même remarque lors de la dernière séance du Conseil municipal.

Ce passage en force est regrettable, d'autant plus que ces subventions auraient eu un meilleur écho auprès des financeurs si elles avaient été présentées aux élus. Durant la campagne, vous avez mis en avant les valeurs de la démocratie. Nous découvrons qu'elles sont finalement assez limitées.

Toutes ces raisons poussent le groupe Fleury avant tout à exiger que ces décisions soient mises sur table, à plus forte raison que le budget sera voté ce soir.

Olivier CORZANI Lors de la dernière séance, je me rappelle votre intervention à propos de certaines délibérations que vous considérez comme insuffisamment cadrées mais avec lesquelles vous étiez en accord.

Concernant ces décisions, il s'agit de demandes de subvention et non d'un engagement de frais. Votre exigence de transparence est donc satisfaite puisque les montants sont spécifiés et qu'ils sont destinés à la municipalité. Je ne vois pas le problème d'une demande de subvention formulée pour financer un projet au service des citoyens.

Je profite d'ailleurs de votre remarque pour réaffirmer la position que j'ai défendue durant la campagne en faveur d'une vie démocratique que votre majorité n'a pas su mettre en œuvre pendant neuf ans.

Claude BOUTIN Je maintiens que ces délibérations, si elles avaient été soumises au vote, auraient été retoquées par la Préfecture. Il s'agit d'un acte flagrant d'amateurisme de votre part.

Olivier CORZANI Permettez-moi de vous rappeler que vous ignoriez que le Conseil municipal devait se prononcer, par un vote, sur ces décisions. Pour ma part, je maintiens que les délibérations auraient été validées en Préfecture. Je vous avais également indiqué que nous préparions une délibération permettant au Maire de déposer des demandes de subvention, ce qui est désormais chose faite.

Abdel YASSINE Personne ne s'oppose, en ces périodes de réduction des budgets, aux demandes de subvention. Cependant, l'octroi de ces fonds peut être retardé si les demandes n'ont pas préalablement fait l'objet d'une délibération. Cette perte de temps administratif n'est pas souhaitable.

Plus largement, il ne faut pas perdre de vue que l'organe délibérant de la municipalité est le Conseil municipal. Ses décisions ont un poids plus important que celle du seul Maire. Nous espérons donc que cette méthode ne sera pas remise en cause par les collectivités destinataires des demandes.

Néanmoins, à titre de précision, et à la différence du groupe Fleury avant tout, notre opposition porte plutôt sur le fond que sur la forme de ces subventions. En effet, cette orientation de transformer la composition du terrain de rugby ne nous semble pas prioritaire au regard des échanges que nous avons eus avec la population durant la campagne électorale.

Claude BOUTIN Est-il possible de prendre connaissance du détail de ces décisions ?

Olivier CORZANI Le relevé de décisions vous a été transmis.

Claude BOUTIN Nous voulons ce document dès maintenant pour nous prononcer sur le budget.

Olivier CORZANI Quelle démagogie ! Vous avez les chiffres sous les yeux et d'ailleurs, ces demandes ne changent absolument rien aux montages financiers et au budget. Vous aurez ces documents ultérieurement.

Claude BOUTIN Les décisions 29 (réalisation de la tribune), 30 (parc de stationnement) et 31 (terrain synthétique et éclairage) sont des demandes adressées au Fonds d'aide pour le football amateur, pour un montant total de 88 284 euros. Pourtant, lors de la dernière séance du Conseil Municipal, à la délibération numéro 6, vous aviez annoncé une subvention de 150 000 euros HT (100 000 pour le terrain synthétique et 50 000 pour l'éclairage) de la part de ce Fonds d'aide, soit 180 000 euros. À cette somme s'ajoutent les 5 000 euros pour le parking, soit 185 000 euros. Comment passons-nous de 185 000 à 88 824 euros entre le 1^{er} avril 2019 et aujourd'hui ?

Olivier CORZANI Nous n'avons jamais prétendu que nous obtiendrons la totalité des subventions demandées. En revanche, il a été précisé que ce projet sera réalisé avec un minimum de 50 % de financements extérieurs. Je prends l'engagement de tout mettre en œuvre pour obtenir ces 50 %.

Claude BOUTIN Les chiffres changent donc d'une séance à l'autre. C'est de l'amateurisme total

Olivier CORZANI Evidemment puisque les projets se précisent au fil des rencontres avec le Fonds. La majorité à laquelle vous avez appartenu ne demandait aucune subvention, ce qui la forçait à toujours mener des projets à minima. Je vous invite donc à la modération lorsque vous parlez d'amateurisme.

Claude BOUTIN Je vous rappelle votre souhait de ne pas regarder en arrière. Allons de l'avant et abandonnons les promesses électorales. Dans le cadre de mon activité professionnelle au CNDS, je travaille avec les Conseils départementaux pour mettre en place des installations sportives dans les lieux de détention franciliens. J'ai eu confirmation qu'aucune subvention du CNDS ne sera accordée à Fleury-Mérogis pour l'année 2019. Cet engagement n'est qu'un mensonge.

Martine GOESSENS L'accusation d'amateurisme est risible venant d'un membre d'une majorité qui a voté l'extension de l'école Langevin, sans sanitaires, sur un parking sans modifier le PLU. Cette décision a coûté 1,3 million d'euros à notre collectivité.

Ruddy SITCHARN Une demande de subvention est forcément soumise à l'accord du financeur. Il faut forcément modifier les chiffres si ce dernier propose une somme inférieure.

Abdel YASSINE Je considère comme cavalier de s'engager sur l'obtention de 50 % de financements extérieurs sur ce projet. Ce taux me semble irréaliste, surtout pour une transformation d'installation sportive.

Olivier CORZANI Je me suis engagé à travailler pour obtenir 50 %. Je peux vous le répéter autant de fois que vous le souhaitez.

Martine GOESSENS Je me permets de rappeler l'historique avec la communauté d'agglomération de Cœur Essonne dans le cadre du terrain de la société Argan. Monsieur BOVIS s'était mis d'accord avec Monsieur LEONARD pour qu'il vende le terrain à un prix plus élevé pour financer les installations du stade de football.

La municipalité récupère 2 millions d'euros pour ce terrain, dont 980 000 euros ont déjà été perçus. Ce dernier montant est assez important pour couvrir les besoins mentionnés dans les décisions. Il est regrettable de s'écharper sur ces sujets où tout le monde devrait converger.

Abdel YASSINE Martine GOESSENS évoque tout à fait naturellement des arrangements entre élu et entrepreneur pour des ventes de terrain public. Ce type de déclaration est

dangereux et pourrait tout à fait être observé par un tribunal. Pour ma part, je dénonce ces propos.

Seul le Conseil municipal peut jouir d'une autorité car elle lui a été confiée par les citoyens. Les recettes de la vente peuvent être investies par le Conseil municipal comme il l'entend. Un entrepreneur n'a pas à dicter la manière dont cette somme sera dépensée.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} AVRIL 2019

Mélanie BARBOU Des questions ont été posées par Nadia LE GUERN lors de son discours. Une portait sur le centre de loisirs et vous nous aviez fait part de votre volonté de le transformer en salles de classe pour 2019 et de bâtir un nouveau centre en 2020. Ainsi, je souhaite savoir quels sont vos projets pour l'accueil périscolaire des enfants suite à la transformation du centre de loisirs à la rentrée 2019.

Alice FUENTES Pour l'accueil des enfants au centre Desnos durant l'été et à la rentrée 2019, nous organisons une réunion publique le 21 mai. Nous présenterons à cette occasion le travail réalisé avec les équipes du centre de loisirs pour l'accueil périscolaire sur l'année 2019/2020 qui fonctionnera différemment. Nous n'aurions pas eu à gérer ainsi si l'ancienne majorité avait réalisé un travail prospectif sur les effectifs scolaires.

Mélanie BARBOU Ce n'est pas mon sujet. Je veux simplement une réponse à ma question qui est simple.

Alice FUENTES Votre collègue Nadia LE GUERN a défendu un projet de construction de centre de loisirs qui était sous-dimensionné pour l'accueil de 180 élèves en septembre 2020.

Claude BOUTIN Pouvons-nous avoir des précisions sur la construction de ce groupe scolaire en vue de la rentrée 2020, avec le budget et les délais ? En effet, Monsieur le Maire s'est avancé sur cette échéance durant la campagne mais il semble ignorer qu'un tel ouvrage prend au minimum 24 mois. Encore une fois, il fait preuve d'amateurisme.

Olivier CORZANI Tous les permis de construire déposés par votre majorité, sous votre commandement en tant qu'adjoint aux travaux, ont été retoqués. Si je ne devais retenir qu'un sujet où vous devriez vous faire discret, il s'agit bien de celui du groupe scolaire.

J'ai bien conscience des délais habituels pour ce type d'ouvrage. Nous n'avons cependant pas le choix. Il faut être en mesure d'accueillir les enfants à la rentrée 2020 car, si rien n'est fait, 250 enfants ne pourront être scolarisés. La DASEN (direction académique des services de l'éducation nationale) nous a alertés par courrier sur ce point.

Si, comme vous venez de l'indiquer, un tel chantier prend deux ans, pourquoi ne l'avez-vous pas entrepris lorsque vous étiez aux affaires ? Nous assumerons vos errements, votre incompétence et votre incapacité à vous projeter à plus de six mois qui sont à la source de la situation actuelle où les enfants sont en situation d'insécurité dans les écoles. La question n'est même plus de construire un centre de loisirs car la priorité absolue est une nouvelle école.

Abdel YASSINE Chacun sait que la programmation scolaire n'a pas été correctement réalisée, notamment au niveau de l'école des Joncs-Marins qui était sous-dotée. Pour approfondir ce sujet, il faudrait prendre connaissance du budget annexe de l'opération des Joncs-Marins que l'opposition n'a eu de cesse de réclamer à l'ancienne majorité.

En revanche, il est décidé dans ce budget d'allouer 1,4 million d'euros à la transformation d'un terrain de rugby pour le rendre synthétique. Or, les études prouvent qu'un terrain en herbe est plus adapté. Il s'agit d'un mauvais choix stratégique.

Vous souhaitez construire une école et je soutiendrai pleinement ce projet. Toutefois, une telle installation est très coûteuse, aux environs de 14 millions d'euros d'après Claude BOUTIN. Pour assumer une telle dépense, peu d'options sont disponibles : augmenter les impôts auprès d'une population paupérisée ou contracter un emprunt alors que la ville est fortement endettée.

Lors du débat sur les orientations budgétaires, je vous avais alerté sur ce point et espérais que la majorité en tiendrait compte et serait plus ouverte que celle de la mandature précédente, malgré ma position d'élus d'opposition. D'ailleurs, si ce projet avait été remis en question dans le budget, je l'aurais approuvé. Il serait plus sage de garder ces 1,4 millions d'euros pour les allouer à la construction de l'école.

Olivier CORZANI Vous regrettez un manque d'ouverture mais, depuis notre arrivée aux affaires, vous avez très souvent voté avec le reste de l'opposition qui est constituée de vos anciens adversaires.

La somme de 1,4 million d'euros est un plan financier et non un budget. Dans tous les cas, elle constitue moins de 10 % du total à investir. Nous sommes aux responsabilités depuis trois mois et devons assumer une situation particulièrement compliquée héritée de vos nouveaux amis de l'opposition.

Abdel YASSINE Cessez de vous défaire lorsque vous devez répondre à une critique. L'ancienne majorité n'a pas rédigé le budget que vous présenterez ce soir avec un budget conséquent pour un terrain de rugby alors que les attentes de la population portent sur les écoles et le cabinet médical.

Ainsi, votre propos consistant à promettre que vous ferez tout pour construire une nouvelle école est tout simplement démagogique car ce ne sera pas possible sans hausse drastique d'impôt ou une aggravation du niveau d'endettement. Nous sommes d'accord avec vos projets mais nous ne pouvons faire l'impasse sur les conditions budgétaires et financières qui les entravent. Vous devez faire preuve de réalisme et vous rappeler que les promesses non tenues participent à la défiance des citoyens vis-à-vis du personnel politique.

Olivier CORZANI Les capitaux nous font défaut pour ce projet mais nous devons tout de même le concrétiser. Cet objectif n'est pas négociable avec 250 enfants sans école. Concrètement, le groupe scolaire ne sera pas disponible à la rentrée 2020 mais il doit l'être le plus tôt possible.

Abdel YASSINE Si vous procédez à un audit de l'opération des Joncs-Marins et que vous faites la démonstration que les fonds dédiés à l'école de ce quartier ont été acheminés vers d'autres budgets ou ont été détournés, vous bénéficierez d'éléments factuels qui prouveront que cette école est sous-dimensionnée.

Olivier CORZANI Il s'agit d'un autre sujet. Nous devons répondre à l'urgence.

Roger PERRET Nous avons appris l'imminence d'un problème massif de scolarisation au mois de mars 2019. Nous sommes tous d'accord pour régler ce problème.

Abdel YASSINE Comment le financerez-vous ?

Olivier CORZANI Quelle démagogie ! Vous savez pertinemment qu'il est impossible de mener une étude prospective et de trouver les financements pour une opération à 15 millions d'euros en trois mois.

Claude BOUTIN Votre document de synthèse du budget précise que le groupe scolaire sera prêt en septembre 2020.

Mélanie BARBOU J'ai d'autres questions concernant ce compte-rendu. Nadia LE GUERN vous a interrogé sur la mise en place d'une police municipale. Avez-vous des détails à nous communiquer sur ce sujet qui a juste été abordé dans votre tract de campagne ?

Olivier CORZANI Le programme comprenait des engagements de court et de long terme. Pour cette année, nous souhaitons créer un service d'ASVP et potentiellement une police municipale lors du prochain mandat, à l'issue d'un référendum.

Le compte rendu du 1er avril 2019 est approuvé par 26 voix pour et cinq abstentions (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

N ° 2 – REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS DE L'EXERCICE PRECEDENT ET AFFECTATION PREVISIONNELLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Reprend, par anticipation, les résultats prévisionnels de l'exercice 2018, ce qui donnera lieu aux inscriptions budgétaires suivantes dans le budget primitif 2019 :

001 « Résultats antérieurs d'investissement reportés » en recettes d'investissement :

1 737 934.88€

002 « Résultats antérieurs de fonctionnement reportés » en recettes de fonctionnement : 971,610.71 €.

Précise que les restes à réaliser font également l'objet d'une reprise anticipée.

Il apparaît donc un besoin de financement des restes à réaliser à hauteur de 443 792.63 €

Précise que les éventuels ajustements nécessaires et liés aux résultats définitifs, tels que ces derniers ressortiront du compte administratif 2018, seront effectués dès le vote de ce dernier document budgétaire

Autorise Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, à signer, au nom et pour le compte de la commune, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération

N ° 3 – BUDGET PRIMITIF 2019

Ruddy SITCHARN donne lecture du rapport.

Le cycle annuel budgétaire a débuté par la présentation du « Rapport d'Orientation Budgétaire » lors du Conseil Municipal du 1 avril 2019.

Au cours de cette séance, la majorité municipale a présenté les principales orientations dessinant le budget communal 2019. Le présent rapport a pour but de synthétiser et commenter les données issues du cadre légal des instructions comptables et budgétaires de la M14.

Le budget primitif 2019 traduit financièrement les orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire :

Sortir du court terme et projeter les besoins d'accueil des enfants

L'enjeu éducatif est fondamental pour lutter contre les relégations sociales et culturelles qui frappent les habitants, pour contribuer à la socialisation des enfants et des jeunes, au développement de leurs capacités, essentielles pour se projeter dans l'avenir. L'objectif est d'obtenir une vision actualisée des besoins d'accueil scolaire à N+1, 2, 3 etc.

Compte tenu de l'évolution démographique pressentie, notamment liée à la politique de logement sur la commune au cours des dernières années, nous pouvons regretter l'absence d'anticipation en la matière au risque de contraindre la collectivité à devoir répondre aux besoins lourds, tant techniquement que financièrement, dans l'urgence.

De ce fait, au vu du constat des 6 années passées, la majorité municipale se projette dans le cas le moins favorable, c'est-à-dire le besoin d'un groupe scolaire pour la rentrée 2020. Si cette hypothèse se confirme, elle nécessitera la mobilisation de tous, habitants, parents d'élèves, élus, pour disposer des ressources nécessaires pour investir dans ce type d'établissement, ce dont nous ne disposons pas aujourd'hui.

Maintenir l'offre de médecins généralistes sur la ville

Avec le départ programmé des 2 médecins du cabinet des sources, la situation deviendra insupportable. La municipalité s'engage donc fortement pour remplacer immédiatement ces 2 généralistes par 2 nouveaux médecins. Au vu de la réalité de la médecine libérale, notamment du manque criant de médecins généralistes, cette volonté se traduit par de l'investissement sur du matériel médical afin de renforcer l'attractivité de la Ville vis-à-vis de ces professionnels.

Améliorer le cadre de vie et la tranquillité des habitants

La lutte contre les déchets sauvages, les dégradations des espaces collectifs, les incivilités du quotidien constituent une priorité majeure de l'année 2019. Il s'agit à la fois de renforcer l'articulation des interventions de la communauté d'agglomération, des bailleurs, des syndicats et des prestataires pour ajuster les ramassages et entretiens, et de développer les actions de médiations et de sensibilisation au civisme. Des espaces communs entretenus, respectés et partagés sont essentiels au bien-vivre ensemble.

Il s'agit ainsi de compléter nos dispositifs d'interventions sur les espaces extérieurs, de sensibiliser chacun au respect de notre ville, de lutter contre toutes les petites incivilités du quotidien qui empoisonnent les habitants, nuisent au Vivre Ensemble et ainsi concourir à l'amélioration de la quotidienneté des habitants.

Développer la pratique sportive

Parmi ses atouts, la ville de Fleury-Mérogis dispose d'un club de football qui attire le public (enfants et adultes) de la ville. Il présente la particularité d'être attractif autant pour les garçons que pour les filles. Le sport, d'un point de vue général, joue un rôle de 1ère importance sur des aspects divers et essentiels. La pratique sportive est un excellent moyen de socialisation et de dépassement de soi. Elle permet l'apprentissage des règles, du respect de l'adversaire et de la nécessité du travail d'équipe, particulièrement chez les plus jeunes. Vecteur de lien social, de rencontre et d'intégration, la dimension sportive est essentielle pour améliorer, voir recréer, le lien entre les habitants.

Par ailleurs, notre club rayonne bien au-delà de son territoire. Le club de football de Fleury-Mérogis est le 1er club du département en nombre d'adhérents enfants, garçons - filles, tous issus de la ville. Le 1er pour le niveau proposé par l'équipe 1 féminine et masculine. Chaque année de nombreux enfants de la ville sont refusés à l'inscription par manque de structure pour les accueillir. La municipalité fait donc le choix d'investir sur un terrain synthétique de haut niveau (niveau 3). Ce nouvel équipement sera accessible aux écoles, lycées et également au club enfant de Rugby.

Sécuriser et réaménager les voiries

La traversée de la RD445 constitue un point noir des difficultés d'aménagement de la ville. Considérée comme une voie stratégique, la circulation ne cesse de s'y accroître. Le point de traversée en bout des Joncs Marins la rend particulièrement dangereuse. La municipalité s'emploie à ce que la collectivité compétente y effectue les travaux de sécurisation nécessaires le plus rapidement possible. De toutes les voiries de la ville, la rue Roger Clavier est la plus dégradée, pour cette année l'enveloppe budgétaire destinée aux voiries sera consacrée à la réfection de cette rue.

Un Plan Pluriannuel d'Investissement abandonné à relancer

La municipalité souhaite mettre en œuvre une politique d'anticipation du renouvellement du matériel, en fonction de sa vétusté, dans le plan pluriannuel d'investissement. Cette pratique qui a été réduite à sa portion congrue, a poussé les équipements au maximum de leur durée de vie et à subir l'urgence en permanence, sans vision ni prévision.

À l'inverse, faire vivre un PPI est de bonne gestion pour le parc du matériel de la ville. Il doit en outre permettre aux agents de vivre dans de meilleures conditions en disposant de matériel fonctionnel dont le remplacement doit intervenir avant la date d'obsolescence.

Investir dans la démocratie locale

Faire vivre la démocratie locale constitue un axe important de la majorité municipale avec la volonté de faire vivre le débat démocratique sur le territoire. Il s'agit de permettre aux habitants de réinvestir le champ politique, au sens noble du terme, en permettant à chacun de s'exprimer, de proposer et de participer de manière réelle aux choix opérés. Dans cet objectif, la municipalité choisit d'investir dans la création de comités de quartiers, dotés de

budgets propres. Ces comités de quartiers ont pour vocation d'être au plus près du citoyen, de le rendre auteur et acteur de la vie de la cité, de son quartier.

Le résultat global de l'exercice 2018 du budget principal fait apparaître un excédent de 2 709 545.59€, se décomposant ainsi : 971 610.71€ pour la section de fonctionnement et de 1 737 934.88€ pour la section d'investissement.

A-SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1-LES RECETTES RÉELLES

CHAPITRE 70 : PRODUIT DU SERVICE ET DU DOMAINE

Ce chapitre regroupe principalement les articles liés aux redevances payées par les usagers pour l'utilisation des équipements et des services municipaux (Maison de la petite enfance, Centre musical et artistique, restauration municipale, centre de loisirs, séjours ...). **Les tarifs municipaux ne seront pas augmentés en 2019.**

Prévision de 830 660€ en 2019 contre 704 440€ au BP 2018.

CHAPITRE 73 : IMPOTS ET TAXES

Prévision : 8 790 954€ en 2019 contre 8 495 746.04€ au BP 2018. Pour 2019, les taux d'imposition des trois taxes locales ne seront pas augmentés.

Taxe d'habitation	12.12%
Foncier bâti	15.56%
Foncier non bâti	150.15%

Les relations avec la Communauté d'agglomération sont de nouveau rétablies et vont permettre d'ouvrir des discussions sur le montant de ces recettes et en particulier la Dotation de Solidarité Communautaire.

CHAPITRE 74 : DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

Ce chapitre regroupe tous les articles liés aux dotations reçues de l'Etat (DGF, DSU ...) ainsi que toutes les subventions émanant de l'Etat, du Département et de la CAF (ex contrat enfance jeunesse...) Pour 2019, les prévisions de recettes sont de 4 323 871€ contre 4 346 949€ en 2018. La municipalité a reçu la notification de la DGF pour un montant de 1 529 091€ contre 1 455 673€ en 2018. La municipalité a également reçu la notification de la DSU pour un montant de 1 483 735€ contre 1 432 983€ en 2018. En revanche, la commune, du fait de changement de strate n'est plus éligible à la DSR (dotation de solidarité rurale). Pour rappel, au BP2018, une enveloppe de 82 155€ avait été budgétisée.

CHAPITRE 75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE

78 150€ pour 2019 contre 68 000€ au BP 2018

Ce chapitre enregistre les recettes provenant des propriétés communales mises en location : loyers et locations de salle.

CHAPITRE 76 : PRODUITS FINANCIERS

Identique au BP 2018 : 2€

La commune a dû acheter des parts sociales lors d'une souscription d'un emprunt en 1990 auprès du Crédit agricole. Ces 2€ correspondent à la rémunération de celles-ci.

CHAPITRE 77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS

14 000€ pour 2019 contre 51 000€ au BP 2018

Ce chapitre enregistre des remboursements divers, l'encaissement de recettes non prévisibles au budget ainsi que les cessions de patrimoine.

CHAPITRE 78 : REPRISE SUR PROVISIONS

La comptabilité publique impose à la collectivité de provisionner chaque année un montant pour créances douteuses afin d'échelonner l'impact budgétaire des non-valeurs sur plusieurs exercices. Sur l'exercice 2019, il est affecté 10 000€ (en recette) pour effectuer la reprise sur provision.

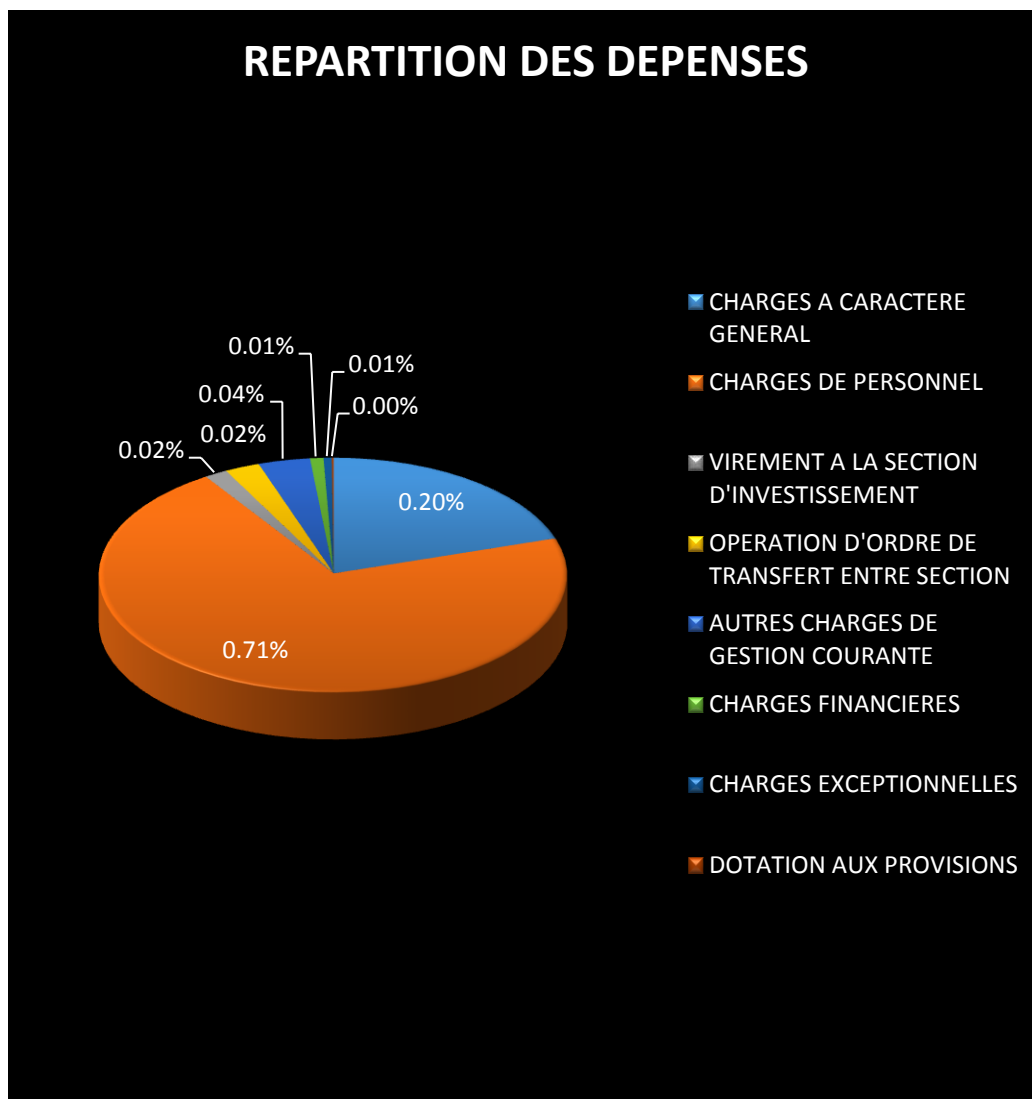
CHAPITRE 013 : ATTENUATIONS DE CHARGES

Ce chapitre enregistre les remboursements des rémunérations versées au titre des indisponibilités physiques (maladie, maternité et accidents de travail) des agents (indemnités journalières CPAM, assurances) ; les remboursements de salaires par le CIG et la préfecture pour les agents en décharge syndical. La prévision pour 2019 est de 332 000€ contre 323 000€ au BP 2018.

1.2-LES RECETTES D'ORDRE

CHAPITRE 042 : MOUVEMENT D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Le montant des opérations d'ordre en recette s'élève à 2 806€ (amortissements des subventions).



2-1 LES DÉPENSES RÉELLES

CHAPITRE 011 : CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL

Ce chapitre enregistre les dépenses courantes permettant à la collectivité de fonctionner (eau, gaz, carburant, fournitures diverses, alimentation, prestation de service...). L'enveloppe 2019 est estimée à 3 090 394.00€ contre 3 160 879.32€ au BP 2018. La municipalité a tenu compte de l'ensemble des demandes de services visant à redynamiser le fonctionnement des services et donc de la qualité d'offre de service :

- Financement de 30 Bafa
- Création de comité de quartiers
- Augmentation des sorties scolaires
- Mise en place d'un séjour chez pour les anciens
- Création d'une enveloppe « projets spécifiques aux associations »
- Mise en place dans le cadre du développement durable de ruches sur le territoire ...
- Sans oublier les procédures qui vont être lancées concernant le quartier des joncs –Marins et des 7 hectares.

CHAPITRE 012 : FRAIS DE PERSONNEL

L'estimation du 012 pour 2019 est de 10 840 000€ contre 10 303 600€ en 2018

Le chapitre 012 devrait connaître pour l'année 2019 une augmentation de 1.86 % hors assurance du personnel.

Cette progression s'explique par les dépenses supplémentaires suivantes :

- du passage en catégorie A des éducatrices de jeunes enfants au 1er février 2019 expliquant l'augmentation du nombre d'agents en catégorie A,
- le renfort pendant 6 mois de 2 agents au service Espaces Verts/voiries de 2 agents saisonniers en juillet et août,
- le recrutement d'un coordonnateur pour le service jeunesse
- le GVT (Glissement Vieillesse Technicité) des agents titulaires

CHAPITRE 65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE

Ce chapitre regroupe les indemnités versées aux élus et les participations et subventions versées aux organismes extérieurs et associations :

Le montant de l'enveloppe s'élève à 554 576€ pour l'exercice 2019 contre 569 080€ en 2018.

La municipalité a décidé d'augmenter de 15 000€ l'enveloppe association pour financement de projets spécifiques. Elle a aussi augmenté l'enveloppe de 22 000€ pour le fonctionnement du CCAS, et de 3 000 € l'enveloppe destinée au CEPFI.

CHAPITRE 66 : CHARGES FINANCIÈRES

Ce chapitre enregistre les paiements des intérêts de la dette. Pour 2019, l'enveloppe estimée est de 143 000€ contre 150 000€ en 2018.

CHAPITRE 67 : CHARGES EXCEPTIONNELLES

Pour 2019, la provision s'élève à 88 000€ contre 17 000€ pour 2018. La municipalité en décidant d'annuler le marché de construction d'un nouveau centre de loisirs risque de devoir payer des pénalités à hauteur de 70 000€, d'où cette provision.

CHAPITRE 68 : PROVISION POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Ce chapitre permet à la collectivité de lisser, par le biais d'une provision, une charge risquant d'impacter le compte de la commune. Cela concerne les titres passés en non-valeur : 19 000€ pour 2019, somme identique au BP 2018.

2-2 LES DÉPENSES D'ORDRE

CHAPITRE 042 : MOUVEMENT D'ORDRE ENTRE SECTION

Cela concerne les dotations aux amortissements qui serviront à financer les dépenses d'investissement. Le montant des opérations d'ordre s'élève à 372 825€.

CHAPITRE 023 : VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Dans la perspective d'une politique d'investissement ambitieuse et incontournable, notamment celle visant à la construction probable de nouveaux équipements scolaires, la municipalité a fait le choix de privilégier son autofinancement prévisionnel en abondant la section d'investissement d'un virement complémentaire de la section de fonctionnement d'un montant de 246 258,71€.

Cet effort doit être considéré au regard d'une progression des recettes de fonctionnement contrainte associée à un degré de rigidité particulièrement élevé dans la commune de Fleury-Mérogis.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

1.1-LES RECETTES RÉELLES

CHAPITRE 001 : EXCÉDENT D'EXPLOITATION

Le résultat 2018 est de 1 737 934.88€ contre 3 169 532.74€ en 2017.

CHAPITRE 024 : PRODUITS CESSIONS

Dans le cadre de la cession ARGAN, l'agglomération versera en 2019, le solde de la plus-value, à savoir 1 043 000€.

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS

Il regroupe le Fonds de compensation de la TVA (FCTVA). L'Etat nous rembourse en N+2 la TVA payée pour certains investissements ; la taxe d'aménagement (TA). Pour 2019, nous pouvons inscrire 393 000€ se décomposant ainsi : 328 000€ de FCTVA, 65 000€ de taxe d'aménagement.

CHAPITRE 13 : SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT

Il regroupe les subventions attribuées à la collectivité pour le financement de certains projets. La commune va recevoir un don de la part du FC FLEURY91 de 200 000€ dans le cadre de la transformation du stade Felder en terrain synthétique. Le montant du report dans ce chapitre s'élève à 190 000€ correspondant à la prise en charge d'une partie des frais d'extension du réseau pour la société ARGAN.

1.2-LES RECETTES D'ORDRE

CHAPITRE 040 : MOUVEMENT D'ORDRE ENTRE SECTION

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 372 825€.

CHAPITRE 021 : VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Virement de la section de fonctionnement 246 258.71€.

2-1 LES DEPENSES RÉELLES

CHAPITRE 10 : DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES

En 2019, la commune doit poursuivre le remboursement de 155 689 € de taxe d'urbanisme (conseil municipal en date du 12 décembre 2016).

CHAPITRE 16 : EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉS

Le remboursement du capital pour l'exercice est estimé à 365 000€.

CHAPITRE 20 : IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il regroupe certains frais d'études, d'architectes et l'achat de logiciels pour un montant total de 82 358€

CHAPITRE 21 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES et OPERATION 11

Les principaux investissements de l'équipe municipale pour 2019 sont :

- La transformation du terrain de foot Felder avec l'éclairage pour **1 259 566€** dont le plan de financement prévisionnel est le suivant. Pour la ville, le coût prévisionnel serait de 413 620 €

<u>Dépenses Travaux :</u>	
Montant des travaux Terrain synthétique	800 811.12 €
Montant des travaux d'éclairage	381 225.36 €
Montant étude et missions intellectuelles	28 080.00 €
Travaux de raccordement	49 449.52 €

- Le Lancement du projet du nouveau groupe scolaire **809 218.96€** qu'il sera nécessaire de construire afin d'accueillir les enfants à partir de 2020.
- Pour le secteur scolaire : **96 000€** dont 40 000€ de matériel et mobilier pour l'ouverture des nouvelles classes et le dédoublement.
- Pour l'aménagement et l'entretien de la voirie : **122 000€** dont 22 000€ pour réparer le mobilier urbain aux joncs marins avant la rétrocession, et 100 000 € pour des autres travaux de voirie dont la barrière rétractable rue du Voilan et les barrières des résidences, ...etc.)
- La Création d'une aire de jeux aux Joncs Marins et la rénovation de celle des Résidences pour **70 000€**
- Pour une meilleure gestion des déchets, la Création d'une plateforme de déchargement pour **40 000€**
- Pour le parc automobile : **42 232€**
- Pour le cabinet médical : **18 300€** dont 15 000€ pour l'acquisition de nouveaux équipements (bureaux, matériel...).
- Pour les comités de quartier : **15 000€**

2-2 LES DEPENSES D'ORDRE

CHAPITRE 040 : MOUVEMENT D'ORDRE DE SECTION A SECTION

Le montant des opérations d'ordre s'élève à 2 806€ (amortissements des subventions).

Claude BOUTIN Pouvons-nous avoir des précisions sur la construction du futur groupe scolaire ? Sa localisation, éventuellement le nombre de classes ?

Alice FUENTES Une réunion publique sera tenue le 28 mai, et vous aurez des réponses à vos questions.

Olivier CORZANI Nous nous inscrivons dans une autre démarche, aucune décision n'a été prise quant à la localisation, nous allons en discuter avec les habitants. À propos des classes, le nombre est estimé entre 18 et 21.

Claude BOUTIN Vous mentionnez bien en p. 3 du document que ce groupe scolaire sera prêt pour la rentrée 2020, et j'estime comme vous l'avez vous-même mentionné tout à l'heure, qu'il ne sera pas prêt avant 2022 2023.

Olivier CORZANI Il est question dans le document du « besoin d'un groupe scolaire pour la rentrée 2020 ». Je confirme qu'à cause de votre incapacité à prévoir à plus de six mois, nous avons besoin d'un groupe scolaire pour la rentrée 2020.

Abdel YASSINE Je signale tout d'abord qu'en matière de méthodologie, je ne m'y prendrai pas comme vous. Je n'annoncerai pas, comme vous l'avez fait lors du débat d'orientation budgétaire, la construction d'un équipement scolaire de 19 classes, car cela va engloutir tout le budget de notre ville. Il aurait donc fallu au préalable mener en amont une réflexion au niveau de la majorité ou à votre propre niveau sur la méthodologie à mettre en place pour entreprendre cette construction. Cela implique de préciser aux habitants — ce que vous n'avez pas fait — si cette dépense va être alimentée par de nouveaux impôts, par des subventions ou par un emprunt (ce qui va encore grever l'endettement de la ville qui s'élève déjà à 6 M€). Je considère qu'il n'est pas possible dans la situation actuelle des finances de la ville de construire une école de 19 classes en trois ans.

Olivier CORZANI Pour nous, au contraire, c'est possible.

Abdel YASSINE Toujours en matière de méthodologie, il aurait été plus judicieux d'utiliser le 1,2 M€ que vous allez mobiliser pour rendre la pelouse du terrain de rugby synthétique pour la mise en place d'un plan sur la question scolaire, soit en demandant à avoir un complément de subvention pour la construction d'un nouvel équipement scolaire, soit en procédant à l'agrandissement de l'école Desnos, ce qui aurait permis au moins d'absorber les nouveaux arrivants. Au lieu de cela, vous vous contentez d'annoncer la construction d'une école sans expliquer aux habitants comment vous comptez la financer.

Olivier CORZANI La méthodologie que vous préconisez, M. YASSINE, est la même qui a été mise en œuvre depuis six ou sept ans, à savoir faire partout des rajouts. En l'espèce, je vous précise qu'il n'est pas possible d'accueillir 250 à 300 enfants en se limitant à des rajouts.

Nous nous sommes engagés en arrivant aux responsabilités à étudier les perspectives de l'entrée future, ce que nous avons fait. Nous n'avons jamais prétendu avoir la science infuse et apporter la réponse en claquant des doigts.

Oui, je le dis et je le redirai, il nous faut un groupe scolaire, et cela implique de définir des phases.

Ruddy SITCHARN En politique, il faut avoir un minimum d'honnêteté intellectuelle. Notre majorité a fait un choix politique, et elle l'assume. Nous avons en effet annoncé la construction de l'équipement scolaire en conseil municipal, parce que nous refusons de nous inscrire dans cette politique d'urgence qui s'est poursuivie pendant 10 ans dans notre ville et qui s'est soldée par une succession de rajouts hâtifs.

Nous avons fait un choix réfléchi, un choix de cohérence pour notre ville, et nous prenons la responsabilité de corriger les erreurs du passé. Nous prenons donc l'engagement de construire cet équipement scolaire (que le développement démographique de la ville impose à partir de 2020) et nous ferons ensuite les démarches nécessaires pour en assurer le financement. Les études ont déjà commencé, et elles nous diront exactement à quelle date cet équipement verra le jour.

Claude BOUTIN Ce sera très compliqué. Dans le meilleur des cas, la construction prendra plutôt 30 mois que 24 mois. De plus, il faudra trouver l'argent, car il s'agit de 14 M€.

En attendant, qu'allez-vous proposer ? Qu'allez-vous dire le 28 mai aux habitants ?

Roger PERRET Nous avons été élus il y a trois mois ; or, M. BOUTIN, vous étiez en place depuis 10 ans, et vous n'avez pas vu que le nombre d'enfants augmentait à Fleury-Mérogis. Vous nous demandez aujourd'hui de faire ce que vous-même étiez incapables de faire quand vous étiez aux responsabilités. Notre objectif est d'abord scolariser les enfants, ensuite faire en sorte qu'ils aillent à l'école dans de bonnes conditions.

Isabelle DURAND Vous nous conseillez très gentiment, M. YASSINE, d'abandonner le projet de terrain synthétique pour le rugby au profit d'une école qui coûte 15 M€. Je vous

signale que la part communale de 413 000 € réservée au terrain synthétique ne couvre pas grand-chose si elle est reportée sur la construction de l'école.

Par ailleurs, nous n'avons à aucun moment promis que la construction du groupe scolaire sera effectuée en 2020. L'étude que la nouvelle équipe municipale a diligentée fait apparaître un besoin dès la rentrée 2020, mais cela ne signifie nullement que nous sommes en mesure d'y répondre à cette date précise. Nous allons donc prendre les mesures nécessaires pour accueillir les 300 nouveaux élèves en 2020 et programmer la construction d'un groupe scolaire sur les années suivantes.

Alice FUENTES Nous avons des écrits de l'inspectrice de l'éducation nationale prouvant qu'elle vous a alertés à plusieurs reprises et depuis quatre ans sur les besoins de Fleury-Mérogis en équipements scolaires à l'horizon 2020. Les directeurs d'écoles vous alertent également en vain depuis quatre ans sur le sujet, ainsi que tous les parents d'élèves.

Claude BOUTIN La réalisation de nouvelles structures scolaires faisait partie de notre programme électoral, ainsi d'ailleurs que le centre de loisirs, que vous avez arrêté pour payer 72 000 € de pénalités.

Abdel YASSINE La part communale que vous avez évoquée pour le terrain synthétique représente le montant de la subvention que vous avez demandée, mais rien ne prouve que vous puissiez l'obtenir, et vous serez alors obligés de créditer 1,2 M€ pour ce terrain.

Pour ce qui est du projet de l'école, je suis comme M. PERRET préoccupé par le seul bien-être des enfants, et nous devons éviter les débats stériles. Ma question est donc de savoir ce que vous allez concrètement faire pour accueillir dignement les 300 nouveaux enfants qui accéderont à l'école en 2020.

Olivier CORZANI Nous sommes aux responsabilités depuis seulement trois mois. Je vais vous donner notre démarche, mais les choses peuvent évoluer, c'est une situation que nous découvrons.

Vous proposez pour votre part d'opérer une extension de l'école Desnos, mais cela permettra tout au plus d'accueillir 60 enfants, alors que les besoins portent sur 250 à 300 enfants. Nous allons donc commencer par faire une étude qui va nous permettre de définir les phases du chantier, à commencer par le moment où nous aurons un terrain qui aura été financé pour une part importante jusqu'au moment où les enfants seront accueillis dans la nouvelle école.

Je répète que nous héritons d'une situation dont nous ne sommes pas responsables, mais que nous allons affronter. La construction de cette nouvelle école nécessite la mobilisation des élus, mais aussi de toute la population.

Anne-Sophie SERVELY La question n'est pas de savoir comment construire le groupe scolaire, mais pourquoi on en est arrivé là.

Mélanie BARBOU Qu'en sera-t-il du périscolaire à partir de septembre 2019 ?

Olivier CORZANI Nous allons organiser une réunion publique avec les parents d'élèves le 28 mai. Nous allons à cette occasion d'abord informer les parents de la situation actuelle et de la nécessité d'avoir un groupe scolaire à partir de 2020. Nous allons ensuite évoquer avec eux l'été 2019 et la proposition d'organisation pour l'année scolaire 2019-2020.

Nous allons également annoncer que, pour accueillir les 250 à 300 nouveaux élèves en 2020, il faut très vite engager deux plans parallèles : les classes temporaires et la nouvelle école.

Mélanie BARBOU Vous devriez vous attendre à des réactions des parents d'élèves lors de cette réunion publique. En effet, plusieurs pensent que vous avez annulé la construction du centre de loisirs pour installer le terrain synthétique.

Olivier CORZANI Nous n'avons pas peur de discuter avec les gens et de leur dire la vérité. Je suis conscient que les parents sont inquiets, et je considère qu'ils ont raison de l'être, mais nous nous proposons d'aller échanger et construire avec eux et non de rester dans la

mairie et de garder cette réalité pour nous. Je sais que la situation n'est pas satisfaisante, parce que j'aurais préféré que les nouveaux arrivants disposent déjà d'un groupe scolaire à la rentrée 2020. D'ailleurs, dans notre projection, ce nouveau groupe scolaire, en plus d'accueillir le surplus d'enfants par rapport à aujourd'hui, permettra également de décharger les trois autres groupes scolaires qui sont totalement saturés.

Pour le périscolaire et l'extrascolaire, nous sommes contraints de changer l'organisation actuelle, et nous allons discuter avec les parents d'élèves des propositions que nous avons construites avec les gens du terrain, directeurs et animateurs de structure. Je ne suis pas, pour ma part, totalement satisfait de cette nouvelle organisation, mais elle a au moins le mérite d'assurer la rentrée 2019. Auparavant, nous aurons trouvé une solution provisoire pour l'accueil des enfants pour aller très vite vers une solution pérenne permettant d'accueillir les enfants et de décharger les trois autres groupes scolaires.

Abdel YASSINE Vous avez critiqué tout à l'heure ma proposition de projet d'extension, et je vois que vous avez fini par l'adopter, ce qui prouve que l'opposition présente quand même une certaine utilité.

Je soutiens par ailleurs que vous auriez été plus avisés d'affecter à l'éducation l'enveloppe de 1,2 M€ que vous avez décidé d'allouer au terrain synthétique. Je rappelle que pendant la campagne électorale les habitants ont fait part de leurs priorités, et il n'est nulle part apparu que la transformation du terrain du rugby en était une.

Je ne voterai pas ce budget, parce qu'il ne prend pas en compte les priorités de notre ville, à savoir l'éducation, la santé et la sécurité.

Olivier CORZANI Les Floriacumois ont déjà jugé, et ils jugeront de nouveau en mars prochain autant vos paroles que nos actes, car vous êtes dans la parole et l'incantation et que nous sommes dans l'action et les résultats concrets pour les Floriacumois.

Claude BOUTIN En p. 4 de la synthèse, vous évoquez l'amélioration du cadre de vie et de la tranquillité des habitants, mais il n'est plus question de la création du service interne que vous avez annoncée lors de votre campagne électorale ni de celle de la brigade verte.

Olivier CORZANI Nous avons effectivement envisagé en interne de créer un service spécifique, mais nous avons discuté avec les agents qui sont concernés par cette création, et ils nous ont remonté que l'organisation actuelle était plutôt efficace et qu'ils avaient surtout besoin de matériel et d'équipements. Pour ce qui est de la brigade verte, nous avons décidé de procéder autrement. En effet, un certain nombre de concitoyens sont attachés à cette question et souhaitent s'investir, et nous allons donc nous attaquer à ce chantier en associant les habitants et pas tous seuls.

Altercation dans la salle.

*Le Maire soumet au vote du conseil une suspension de séance.
La suspension de séance est approuvée par le conseil municipal.
La séance est suspendue à 22 h 42 et reprise à 22 h 49.*

Claude BOUTIN liste ses questions, et **Olivier CORZANI** y répond au fur et à mesure.

Claude BOUTIN En p. 4 de la synthèse, chapitre 73, vous mettez en avant le travail que vous avez effectué pour rétablir le bon dialogue avec l'Agglomération de communes. Or, vous avez les mêmes taux par rapport à l'Agglomération de communes de l'an dernier, vous n'avez donc pas effectué une avancée significative.

En p 11, chapitre 74, pouvons-nous avoir les notifications de la DGF et de la DSU ? Il est en effet important pour nous de prendre connaissance des deux documents principaux relatifs au budget.

Olivier CORZANI
Nous vous les transmettrons.

Claude BOUTIN

En p. 20, chapitre 10, dotations et fonds divers, vous citez les 398 000 € et les 393 000 € en décomposant la FCTVA et la taxe d'aménagement. Pouvons-nous savoir à quoi correspondent les 328 000 €.

Olivier CORZANI

Il s'agit de toutes les opérations effectuées il y a deux ans, et nous vous les fournissons.

Claude BOUTIN

En p. 28, à propos du groupe scolaire, pouvez-vous nous dire à quoi correspondent les 809 218,96 € ?

Olivier CORZANI

Ce sont les recettes moins les dépenses, c'est-à-dire le solde d'investissements que nous proposons de reporter sur le futur travail relatif à la question scolaire qui nous attend et qui s'étalera sur plusieurs phases, dont une phase de groupe scolaire.

Claude BOUTIN

Pour le secteur scolaire, vous citez le chiffre de 96 000 €, dont 40 000 € de matériel et de mobilier, et vous évoquez l'ouverture de classes et le dédoublement. Pouvons-nous confirmer qu'il s'agit bien de dédoublement et non de co-éducation.

Olivier CORZANI

Non ! Dans la nouvelle organisation 2019, avec l'afflux de nouveaux enfants, et je ne parle pas des 250 enfants qui vont arriver en 2020, nous sommes obligés de mettre deux instituteurs pour une même classe,

Claude BOUTIN

Il s'agit donc de co-éducation.

Olivier CORZANI

Oui, et cela nécessite de mener des travaux de cloisonnement dans les classes qui sont actuellement dédoublées.

Claude BOUTIN

Au chapitre 20, vous évoquez le renouvellement du logiciel et du matériel informatique et vous citez le montant de 69 138 € de logiciel. À quoi correspondent les 123 000 € ?

C'est le besoin total du secteur informatique, à savoir les logiciels et le matériel correspondant, y compris l'achat de nouveaux ordinateurs et de nouveaux serveurs.

Claude BOUTIN

Pour la création l'aire de jeux, nous approuvons le budget de 70 000 €. Avez-vous prévu le contrat de maintenance ?

Olivier CORZANI

C'est prévu au chapitre 11, dans le fonctionnement.

Claude BOUTIN

Pour le secteur culturel, vous budgétisez 66 296 €, dont 28 000 € pour les travaux d'étanchéité. Pouvons-nous nous indiquer la surface qui sera reprise ?

Olivier CORZANI

La reprise porte sur la zone de dégagement du CM1.

Claude BOUTIN

À propos de la gestion des déchets et de la création de la plateforme, pouvons-nous avoir le détail des 40 000 € ?

Olivier CORZANI

Il s'agit d'une plateforme de déchargement des déchets pour trois bennes. Nous sommes en train d'étudier un positionnement dans la zone des Ciroliers.

Claude BOUTIN

Qu'en est-il du parc automobile ?

Olivier CORZANI

Il s'agit de trois véhicules d'occasion et d'un véhicule neuf.

Claude BOUTIN

Pour quel cabinet médical sont budgétés les 18 300 € ?

Olivier CORZANI

C'est le cabinet des Sources.

Claude BOUTIN

Pour les comités de quartier, vous annoncez 15 000 €, alors qu'il était question de 25 000 € dans le ROB.

Olivier CORZANI

Il s'agit de 15 000 € en investissement et de 10 000 € en fonctionnement.

Claude BOUTIN

En p. 8, chapitres 6132 et 6135, à quoi correspondent 50 000 € et 94 720 € ?

Olivier CORZANI

Pour ce qui concerne l'allocation immobilière de 50 000 €, il s'agit du cabinet médical des Joncs-Marins, où nous n'avons toujours pas un seul médecin ; ce loyer acquitté par la ville donne lieu à un retour des praticiens de 13 000 € par an. Pour l'allocation mobilière, il s'agit de l'externalisation des copieurs, des voitures, des balayeuses...

Claude BOUTIN

En p. 9, chapitre 6232, fêtes et cérémonies, le budget est en augmentation de 28 000 € et atteint 88 225 €. Pouvons-nous en connaître les raisons ?

Olivier CORZANI

C'est un beau cadeau destiné aux agents ; le budget couvrira désormais tout le personnel de la ville.

Claude BOUTIN

Pour le chapitre 6247, à quoi correspondent les 115 000 €

(Réponse hors micro de la salle).

Claude BOUTIN

En p. 11, chapitre 67, à quoi correspondent les 88 000 € ? Nous étions à 17 000 € dans le budget précédent.

Olivier CORZANI

Cette enveloppe intègre 70 000 € que nous anticipons pour les indemnités de non-réalisation du centre de loisirs.

Claude BOUTIN

En p. 17, chapitre 2152, installations de voirie, à quoi correspondent les 154 100 €, puisque vous avez déjà affecté 122 000 € à l'aménagement et l'entretien de la voirie ?

Olivier CORZANI

Il s'agit des abords de sécurisation du terrain de football et du parc de stationnement.

Claude BOUTIN Je n'ai plus de questions.

Abdel YASSINE Pour les prochaines années, je souhaite que le conseil mène un débat spécifique sur les subventions accordées au tissu associatif.

Olivier CORZANI Je pense que ce que vous suggérez, là, n'est pas une mauvaise pratique.

Nous allons donc passer au vote du budget par section et par chapitre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte, par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement équilibrés en dépenses et en recettes, le budget primitif 2019 et ses annexes avec les reports de crédits de l'année 2018 de la commune arrêté à un total de

Section de fonctionnement : 15 354 053,71 €
Section d'investissement : 4 183 018,59 €

Section de fonctionnement

Les dépenses

Chapitre 011 : charges à caractère général

Pour : 27 voix.

Abstention : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou).

Chapitre 012 : frais de personnel

Pour : 27 voix.

Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou).

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Olivier CORZANI J'informe le conseil municipal et la population présente que ce chapitre concerne justement les subventions aux associations, un point qui vient d'être soulevé par M. YASSINE. Nous allons donc procéder au vote de ce chapitre ; néanmoins, pour ce qui concerne notre majorité, les personnes qui sont membres du bureau ou du conseil d'administration d'une association ne prendront pas part au vote.

Pour : 25 voix

Ne prennent pas part au vote : 6 voix (Roger Perret, Danielle Moisan, Yves Guettari, Marc Lavot, Nouredine Medouni Josette Tronchet).

Chapitre 66 : charges financières

Pour : 27 voix.

Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou).

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Pour : 26 voix.

Abstention : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Chapitre 68 : provision pour créances douteuses

Pour à l'unanimité.

Chapitre 023 : virement à la section d'investissement

Pour : 26 voix.

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Chapitre 042 : mouvement d'ordre de section à section

Pour : 26 voix.

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Les recettes

Chapitre 013 : atténuation des charges

Pour : 27 voix.

Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou).

Chapitre 70 : produit du service et du domaine

Pour : 27 voix.

Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou).

Chapitre 73 : impôts et taxes
Pour à l'unanimité.

Chapitre 74 : dotations et participations
Pour à l'unanimité.

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante
Pour : 27 voix.
Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou).

Chapitre 76 : produits financiers
Pour à l'unanimité.

Chapitre 77 : produits exceptionnels
Pour à l'unanimité.

Chapitre 78 : reprise sur provision
Pour à l'unanimité.

Chapitre 042 : mouvement d'ordre de section à section
Pour à l'unanimité.

Chapitre 002 : excédent d'exploitation
Pour à l'unanimité.

Section d'investissement

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles
Pour : 26 voix.
Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Chapitre 21 : immobilisations corporelles
Pour : 26 voix.
Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Opération 11 : terrain synthétique
Pour : 26 voix.
Contre : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Chapitre 10 : dotations, fonds divers et réserves
Pour : 26 voix.
Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés
Pour : 26 voix.
Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Chapitre 040 : mouvements d'ordre de section à section
Pour : 26 voix.
Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Les recettes :

Chapitre 13 : subventions d'investissement
Pour à l'unanimité.

Chapitre 10 : dotations, fonds divers
Pour à l'unanimité.

Chapitre 021 : virement de la section de fonctionnement
Pour à l'unanimité.

Chapitre 024 : produits cessions
Pour : 26 voix.

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Chapitre 040 : mouvements d'ordre entre sections
Pour : 26 voix.

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Chapitre 001 : excédent d'exploitation
Pour : 27 voix.

Abstentions : 4 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Adopte en global le budget primitif et ses annexes.

Pour : 26 voix.

Abstentions : 5 voix (Nadia Le Guern pouvoir à Claude Boutin, Claude Boutin, Nicolas Piffault pouvoir à Mélanie Barbou, Mélanie Barbou, Abdel Yassine).

Précise que le Maire peut, conformément aux dispositions des articles L. 2312-1 à L. 2312-4 du code général des collectivités territoriales, procéder, de sa propre autorité et sans autorisation spéciale du conseil municipal, à des virements de crédits à l'intérieur d'un même chapitre, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

N° 4 – VOTE DES TAUX DES TROIS TAXES LOCALES 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Décide de ne pas augmenter les taux des contributions directes locales pour l'année 2019, à savoir :

12,12 % : taxe d'habitation ;

15,56 % : foncier bâti ;

150,15 % : foncier non bâti.

Précise que le montant est inscrit au budget primitif 2019

N° 5 – COMMISSION COMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS

Abdel YASSINE Comment s'est fait le choix des candidats ?

Olivier CORZANI Vous remarquerez que, pour les titulaires, aucun membre de la majorité ne figure dans la liste, ce fut notre premier choix. Nous avons ensuite sollicité certains habitants pour leur compétence en comptabilité.

Nous avons également essayé de trouver un équilibre entre des personnes qui payaient uniquement la taxe d'habitation et d'autres qui payaient la taxe foncière. Il nous a enfin fallu trouver une personne qui payait ses impôts à Fleury-Mérogis sans y résider.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour : 30 voix

Abstention : 1 voix (Abdel Yassine)

Fixe la liste suivante de commissaires titulaires et suppléants afin de permettre au directeur des services fiscaux de nommer la liste des membres à la commission communale des impôts directs.

Titulaires

Ichir Marzouki Linda
Blanchard Pierre
Humbert Michel
Boyer Raymonde
Rebeillard Josiane
Séverin Christelle
Bauduin Nadia
Mas Jean-Marc
Thiol Aline
Carmignano Chantal
Lecomte Francine
Barselotti Geneviève
Bodenant Alain
Marçais Annie
Richardon Françoise
Poulin Julie

Suppléants

Fredet Pierre
Julien Fiari
Paul Frantz
Logis Souana
Laruelle Ghyslaine
Aubert Antoine
Jharittaya Mevine
Corzani Quentin
Goessens Martine
Chapdeleine Édith
Gaba Didier
Clédic Magali
Lavot Marc
Tronchet Josette
Bouhaddar Hassan
Jharittaya Vandana

N° 6 – AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA RÉALISATION DU PROJET SPORTIF

Claude BOUTIN Êtes-vous sûr qu'il faut un permis de construire pour ce projet ?

Olivier CORZANI Oui ! Il le faut pour l'ensemble, la tribune et le terrain synthétique.

Claude BOUTIN Quel sera le coût de la tribune ?

Olivier CORZANI Nous vous fournirons le document ultérieurement, pour le moment, nous délibérons sur le permis de construire.

Abdel YASSINE Il est vrai que vous ne nous avez pas transmis beaucoup de données financières sur le projet. Quant au fond, notre groupe votera évidemment contre cette délibération, car nous estimons qu'il ne s'agit pas d'une priorité municipale.

Olivier CORZANI Je rappelle que, dans notre programme, nous nous proposons de sortir des fracturations et d'en faire des cicatrices, et ce terrain de sport constitue un moyen de rassembler les gens et d'accueillir plus d'enfants dans un équipement de haute qualité.

Abdel YASSINE Quand on est de gauche, on est censé défendre une politique sportive de masse ; or, force est de constater que vous défendez une politique sportive élitiste, et j'en veux pour preuve la politique de recrutement suivie par l'actuelle direction du club.

Yves GUETTARI Jusqu'à présent, on ne connaissait de Fleury-Mérogis que la prison, et je crois qu'avec le club sportif nous pourrions donner une autre image de notre ville.

Olivier CORZANI Notre politique sportive n'est pas élitiste. Plusieurs familles veulent inscrire leurs enfants au club sportif, mais y renoncent, parce que le terrain Felder est un vrai champ de pommes de terre.

Avec la pelouse synthétique, nous permettrons donc à beaucoup plus d'enfants floriacumois de pratiquer le sport.

Ruddy SITCHARN Nous faisons un excellent choix en modernisant le terrain de rugby, car le sport est le meilleur lien social, toutes générations confondues.

Roger PERRET Notre volonté est de répondre aux aspirations des habitants, et c'est justement pour cette raison que nous entreprenons ce projet sportif.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Pour 30 voix

Contre : 1 voix (Abdel Yassine)

Autorise le Maire à déposer et à signer une demande de permis de construire ainsi que tout document nécessaire à la réalisation des travaux susvisés.

N° 7 – TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE ; TARIFS 2020

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Précise que le tarif de base de la taxe locale sur la publicité extérieure sera de 16 € pour l'année 2020.

Précise que l'ensemble des tarifs TLPE de l'année 2020 sont en conséquence les suivants :
Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques inférieures ou égales à 50 m² : 16,00 €.

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques supérieures à 50 m² : 32,00 €.

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques inférieures ou égales à 50 m² : 48,00 €.

Dispositifs publicitaires et pré-enseignes numériques supérieures à 50 m² : 96,00 €.

Enseignes inférieures ou égales à 7 m² : exonération.

Enseignes supérieures à 7 m² et inférieures ou égales à 12 m² : 16,00 €.

Enseignes supérieures à 12 m² et inférieures ou égales à 50 m² : 32,00 €.

Enseignes supérieures à 50 m² : 64,00 €.

Maintient l'exonération mise en place par la délibération du conseil municipal du 24 juin 2013 concernant les enseignes dont la somme de leurs superficies est égale au plus à 7 m².

Inscrit les recettes afférentes au budget de 2020.

Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe.

Claude BOUTIN Nous avons une déclaration à lire. Elle fait suite à l'intervention du Président de la République du 25 avril dernier.

Le grand débat, un nouvel acte de décentralisation

Les transferts de compétences, de financements et de responsabilités sur les politiques de la vie quotidienne

Si Fleury Avant Tout salue l'intention, nous attendons d'en savoir plus. Nous prenons acte du principe d'un nouvel acte de décentralisation annoncé pour le premier trimestre 2020 et fondé sur la responsabilité des élus, la lisibilité des compétences et des financements, la suppression du millefeuille.

Comme nous avons été maintes fois déçus par la réalité des actes, nous attendons à présent de voir si ces principes seront bien à l'œuvre rapidement.

Les modalités de mise en œuvre n'ont pas été précisées, le discours présidentiel contient plusieurs contradictions qui risquent de recréer des doublons en opposition au principe de responsabilité mis en avant par ailleurs :

- les maisons « France Services », qui visent à répondre à un objectif de proximité, mais sans prendre en considération les actions des communes en la matière ;
- les politiques de solidarité et de santé qui se superposent aux responsabilités des départements ;
- le plan pour le travail, l'emploi et la formation qui chevauche les compétences des régions.

Nous attendons donc que le gouvernement clarifie les méthodes de mise en œuvre de ce nouvel acte de décentralisation en se montrant plus respectueux des exécutifs locaux et soucieux de réellement co-construire des solutions innovantes répondant aux besoins des administrés.

« Les maires sont le visage de la démocratie de proximité. » Cette déclaration du Président de la République doit maintenant se traduire par des actes en faveur de ces élus de proximité, piliers de la démocratie locale plébiscitée par les Français.

Il faut aussi clarifier la question du retour des services publics de l'État dans les territoires, qui est en contradiction avec la poursuite de la fermeture des trésoreries par exemple.

Fleury Avant Tout prend acte de l'engagement du Président de ne pas fermer d'écoles ni d'hôpitaux, mais ce que les maires constatent sur le terrain, c'est la fermeture de classes et de services hospitaliers.

Un nouvel acte de décentralisation a été annoncé dans les domaines du logement, du transport et de la transition écologique. Il importe d'en définir les moyens et le cadre d'intervention, mais un point crucial demeure pour la liste Fleury Avant Tout : quel est le scénario de remplacement de la taxe d'habitation qui représente une part importante de notre budget communal ?

Enfin, le calendrier choisi par le Président de la République laisse perplexe. Annoncé pour le premier trimestre 2020, ce nouvel acte de décentralisation interviendrait en pleine élection municipale. Cela risque d'introduire une incertitude supplémentaire dans un scrutin déjà marqué par l'inconnue de la compensation de la taxe d'habitation.

Le groupe Fleury Avant Tout reste vigilant quant à l'avancée de ce nouvel acte de décentralisation.

Olivier CORZANI Le conseil municipal est terminé.

La séance est levée à 23 h 51.

La secrétaire de séance

Alice FUENTES

Le Maire

Olivier CORZANI

